



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 21 mars 2016 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: M. DIEVART, M. ZEROULOU, P. COGET

Après avoir désigné Melle BERTIN, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2015, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour et 1 contre adopte le Débat d'Orientations Budgétaires présenté par Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire indique qu'avec le débat d'orientations budgétaires 2016, l'équipe municipale confirme la mise en œuvre du programme municipal.

La préparation du budget 2016 intervient dans un contexte économique national et international incertain, où nombre d'indicateurs sont hésitants et contradictoires. Le cadre budgétaire national associe les collectivités territoriales à l'effort national de redressement des comptes publics et met en place un renforcement des péréquations en direction des collectivités les plus défavorisées.

Il précise que dans ce contexte, le budget prévisionnel 2016 poursuit une double ambition : la recherche de la sobriété dans le fonctionnement de l'administration et la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement. Ce budget sera conforme aux engagements avec la volonté de garantir la qualité du service public et de faciliter la vie quotidienne des courriérois. Il devra permettre à la ville de maintenir son effort d'investissement tout en poursuivant son effort de rigueur de gestion, règle que la ville s'applique depuis de nombreuses années.

Il présente ensuite la situation financière de la commune en ce début d'année 2016, et informe l'Assemblée des différentes dépenses et recettes proposées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Accorde à Pas-de-Calais Habitat la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 2 222 369,00 € destiné à la construction de 18 logements sis 14 rue des Fusillés et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents y afférant,

- Fixe à 3 € le prix d'entrée de la 2^{ème} séance de restitution des ateliers théâtre qui aura lieu le jeudi 16 juin 2016,
 - Renouvelle l'adhésion à la charte de qualité signée en 2006 avec la CAF qui favorise les inscriptions en centres de vacances par la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée aux familles, adopte le montant des participations familiales et ses modalités de perception, et prend acte des séjours prévus pour l'été 2016 suivants:
 - SERRE CHEVALIER dans les Alpes du sud pour les 14-17 ans avec SCOL VOYAGES en juillet
 - VENDRES dans l'Hérault pour les 6-13 ans avec ADP JUNIOR PEP en juillet
 - THEZA dans les Pyrénées Atlantiques pour les 14-17 ans avec LES JOURS HEUREUX en août
 - LA CHAUDANE en Savoie pour les 6-13 ans avec AUTREMENT LOISIRS en août
 - LA PLAINE en Loire Atlantique pour les 6-13 ans avec TLV en août
 - Décide de vendre l'habitation sise 49 rue R. Briquet au prix estimé par le service des Domaines soit 90 000 € et de lancer la procédure en vue de la levée des droits de rétrocession aux anciens propriétaires et aux acquéreurs évincés, cette habitation ayant été achetée suite à une décision d'exercer le droit de préemption urbain en date du 22 avril 2014,
 - Emet un avis favorable au projet de cession par la S.A d'HLM SIA Habitat de 30 logements locatifs sociaux situés résidence Mendès France,
 - AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2016 dans le cadre des travaux de rénovation de la voirie départementale rue Roger SALENGRO dont le montant de travaux se décompose de la manière suivante :
 - Travaux de voirie et trottoirs estimé à 387 904,50 € HT
 - Mission SPS : 3 080,00 € HT
 - Maîtrise d'œuvre : 22 858,33 € HT
 - Renforcement de la défense incendie : coût estimé de 50 000,00 € HT
 et pourrait être subventionné au titre de la DETR - priorité 2, à hauteur de 20%.
 - Autorise M. le Maire à signer la convention relative au groupement de commandes portant sur la mutualisation de la procédure de passation du marché de location de bennes, le transport et le traitement des déchets issus de leurs propres activités à venir pour la C.A.H.C et les communes membres volontaires, et désigne M. Philippe FROGET en tant que membre titulaire et M. Daniel MILLAN membre suppléant pour représenter la commune au sein de la C.A.O du groupement de commandes de la C.A.H.C,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la C.A.H.C pour les travaux de rénovation des espaces publics du quartier Léon BLUM,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'accompagnement avec l'association EURALENS relative au projet de développement environnemental, urbain et touristique du canal de la Souchez
 - Adopte la motion présentée par A. BERTIN:
- Pour que le code du travail ne devienne pas un outil de précarisation des travailleurs, et demeure un ensemble de règles qui les protège des abus, les élus du conseil municipal s'associent à la mobilisation citoyenne, étudiante et syndicale pour demander :

- le retrait définitif du projet de loi EL KHOMRI,
- la construction d'un projet alternatif, qui devra avoir pour seule finalité de lever des freins objectifs à l'emploi et non aux licenciements sans conditions. Sa rédaction ne pourra être menée qu'avec l'ensemble des organisations syndicales, du patronat et des salariés.

- Monsieur FOSSIER interroge Monsieur le Maire sur 3 points :

- l'armement de la police municipale :
Monsieur le Maire précise que les agents de la police municipale suivent actuellement une formation au maniement des armes et qu'ils seront dotés d'une arme dès la fin de cette formation

- le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) suite au classement de la société SOTRENOR en SEVESO :

Monsieur le Maire explique qu'un arrêté préfectoral sera prochainement pris par le Préfet pour acter du classement de la société SOTRENOR en « SEVESO seuil haut » et que cette modification n'est pas liée à un changement d'activités de l'usine (en quantité ou en nature des matériaux traités) mais à une modification de la réglementation applicable au niveau européen.

Il précise en outre que le DICRIM est actuellement en cours d'élaboration par les services mais que ce document n'est pas lié à la présence de SOTRENOR sur le territoire puisqu'il s'agit d'une déclinaison à l'échelle communale du document départemental des risques majeurs.

- l'accueil de réfugiés sur la commune :

Monsieur le Maire indique que lors de la réunion relative à l'accueil des réfugiés organisée en préfecture, et à laquelle Monsieur C. THIBERVILLE responsable du C.C.A.S participait, la commune a proposé de mettre à disposition le logement d'urgence pour accueillir une famille de réfugiés.

Le Maire,



Christophe Pilch

C.PILCH